



**FEDERATION  
SOLIDAIRES FINANCES**

**YONNE**

**Déclaration liminaire  
des représentants de Solidaires Finances  
au CHSCT du 19 mars 2018**

Monsieur le Président,

L'ordre du jour est très chargé, mais nous ne pouvons pas commencer ce CHSCT sans aborder le climat social très tendu.

Jamais les fonctionnaires n'ont été autant stigmatisés : nous coûtons chers, nous ne sommes pas efficents, nous sommes des privilégiés, etc etc

CAP 22 va donc s'occuper de réformer en profondeur la fonction publique et plus particulièrement la DGFIP qui ne sera pas épargnée :

- 20 000, 25 000 emplois supprimés, recours aux contractuels
- créations d'agences comptables
- mise en place du prélèvement à la source et aide à la mise en place confiée au privé
- généralisation de la rémunération au mérite
- suppression des instances de « dialogue social » (CHSCT et CAP Nationale), il est vrai que le dialogue social n'intéresse absolument pas notre ministre, ni nos directeurs, et cela coûte trop cher.

Solidaires Finances ne veut pas de cette société là et appellera donc tous les agents du Ministère et de la DGFIP à se mettre en grève le 22 mars prochain pour lutter contre ces choix destructeurs.

Concernant notre CHSCT, Monsieur le président, Solidaires Finances veut insister sur le malaise de vos agents qui transparaît d'année en année sur le baromètre social et aujourd'hui malgré un Programme annuel de prévention orienté vers les risques psychosociaux, les agents sont toujours aussi mal. (Questionnaire sur d'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention sur les RPS pour 2017)

L'Yonne a été très impactée par des problèmes immobiliers divers ces derniers mois : déménagement d'Avallon et ses suites, problèmes de déclivité au CFP de Sens, et toutes les conséquences de l'ASR 2017 (transfert SIE et enregistrement ...) et sans oublier qu'en 2019 une ASR ambitieuse pourrait voir le jour.

**Solidaires Finances**

- rappelle que les mesures de prévention inscrites dans le PAP 2018 ne sont pas systématiquement à la Charge du CHSCT de l'Yonne, mais incombent également à la DDFiP de notre département
- demande que soit rédigé à l'issue du vote sur le PAP, un avis motivé du CHSCT faisant la synthèse des remarques.